



Ch'tiot Caquetoire...

Chaumont-sur-Tharonne octobre, novembre, décembre 2024 n°3



#Le chiffre

Sommaire

Page 1

Le Chiffre

Actualités

Pages 2-3

Évènements

Infos pratiques

Page 4

Zoom sur

Urbanisme

65

Après avoir fêté ses 30 ans,

Center Parcs va se refaire une petite beauté !

La direction de l'entreprise a décidé d'entreprendre des travaux à l'intérieur du Dôme ?

Center Parcs sera fermé du 30 septembre au 3 décembre 2024 soit 65 jours d'indisponibilité !

Ainsi les chaumontais auront le plaisir de retrouver les bassins et une nouvelle structure peu avant Noël.

#Actualités

« *Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage* » Jean de La Fontaine

Avoir des projets démontre la vitalité, l'engagement, une vision de l'avenir et du bien-être. Se projeter dans la réalisation, formuler les conditions et la stratégie d'un projet, s'assurer des disponibilités financières et identifier des ressources complémentaires dans le cadre de politiques territoriales, mener une concertation locale, répondre aux critères administratifs... constituent les étapes préalables pour mettre en œuvre concrètement un projet. Et si toutes les planètes s'alignent, si les entreprises respectent les calendriers, enfin nous voyons naître par exemple les travaux de l'isolation de l'école et le remplacement des moyens de chauffage gaz par des pompes à chaleur, le stockage d'eau en citerne à la mairie, la réfection complète de la route de la rue du Tramway, le fauchage et broyage de plus de 20 km de chemins communaux, la mise en place « d'écluses » de ralentissement à l'entrée du village, route de Romorantin...

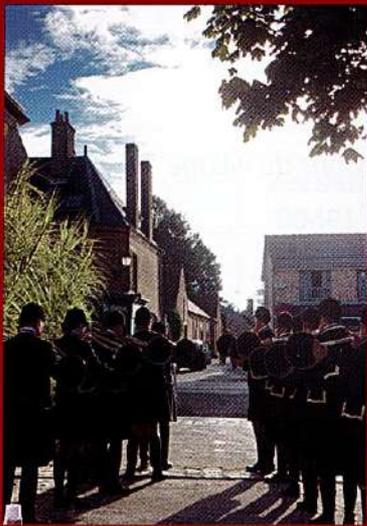
Il reste dans les tuyaux, en cours de finalisation, l'aménagement de l'espace « Nature et Loisirs » du parc du Mardelay, la restauration des bâtiments de la cour Vaussion et le transfert de la bibliothèque (2025), l'enfouissement des réseaux rue de la Gare (2025), la stabilisation des berges des Abreuvoirs...

Concernant les domaines de la Santé, de la Culture, la patience est de rigueur. Pour la sécurité, l'extension du réseau en caméras plus performantes est programmée.

De nombreuses initiatives ont été lancées et le temps masqué de préparation peut donner l'impression d'une immobilité. Face à la complexité de croiser toutes les exigences, on parle aujourd'hui d'ingénierie technique, administrative et financière. Dans ce sens, la commune a été retenue par la Préfecture du Loir-et-Cher pour bénéficier du programme « Petit Village d'Avenir » axé sur les diagnostics et économies d'énergies.

Chaumontaises et Chaumontais, nous souhaiterons partager dans les mois à venir le dicton « La patience est amère, mais le fruit est doux » et dans l'attente, laissons nous gagner par la beauté des couleurs automnales.

La Commission Communication du Conseil Municipal





Octobre

- 5** Atelier cuisine
Plats d'automne
Marche Rose 3KM
- 5** Happy Cancer
14h00 Place Beaufrère
Rassemblement
- 6** des Anciennes Chaumontaises
Place Mottu
Concours de belotte
- 12** Amicale des anciens
13h30
Espace Tharonne
Soirée concert
- 19** Foyer Rural
Espace Tharonne
Yoga du rire
- 21** Happy Cancer
18h45-20h30
Soirée Halloween
- 31** APE 123 Sologne
Espace tharonne

Novembre

- 9** Atelier cuisine
La Belgique
- 9** Exposition poteries et céramiques
au Foyer Rural
17 Galerie du Caquetoire
Loto
- 10** Les Grenades Roses
Espace Tharonne
Atelier étiquettes et marques pages
- 16** Happy Cancer
14h
Marché de Noël
30 Espace Tharonne
- 30** Illuminations du village
19h00

Décembre

- Sainte Barbe*
- 7** Amicale des pompiers
Espace Tharonne
- 14** Atelier cuisine
Noël à Londres
- 14** Spectacle de Noël
APE 123 Sologne

Vous souhaitez plus d'informations sur ces manifestations

Retrouvez les sur Facebook et Panneau Pocket de la commune ainsi que sur le site internet de la mairie.

Vous organisez une manifestation, envoyez-nous vos informations sur communication@chaumont-sur-tharonne.fr ou au 06 24 10 53 15

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
• < 5 m² : **aucune formalité**
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
• < 5 m² : **aucune formalité**
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
• < 100 m² ouverte : **DP**
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : **aucune formalité**
• < 40 m² : **DP**
• > 40 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : **aucune formalité**
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet de **vérifier la conformité des travaux** par rapport aux règles d'urbanisme.

Avant d'effectuer des travaux dans sa propriété, il est recommandé de prendre contact avec la mairie pour **préciser les besoins, définir les contraintes et étudier sa faisabilité**.

Selon l'importance des travaux, il faut **déposer un permis** (permis de construire, d'aménager, de démolir) ou une **déclaration préalable**.

30 septembre au

3 décembre 2024

Fermeture Center Parcs

« Les hauts de bruyères »

pour travaux



Ouverture de la mairie

Hiver 2024

	Accueil physique	Accueil téléphonique
Lundi	9H00-12H00	9H00-12H00 14H00-17H00
Mardi	Fermée	9H00-12H00 14H00-17H00
Mercredi	9H00-12H00	9H00-12H00
Judi	Fermée	9H00-12H00 14H00-17H00
Vendredi	9H00-12H00	9H00-12H00
Samedi	semaines paires 9H00-12H00 fermée semaines	Fermée

Nuanciers des couleurs autorisées

à Chaumont-sur-Tharonne

Plan local d'urbanisme et des bâtiments de France
Menuiseries extérieures (porte/portail, porte fenêtre volets, rambarde...)



Nuanciers complémentaires 2024 selon secteur



#Urbanisme

Retrouvez toutes les informations à l'affichage ou sur le site de la mairie

Déclaration préalable	Sibel énergie - place Louis Blériot - panneau photovoltaïque
Permis de construire	Taillard Erwan - La Folie - démolition + construction salle polyvalente
	Brunet Antoine - 34 route de Vouzon - Pose fenêtres de toit
Déclaration préalable	LEMEUX Sébastien - 20 route de Romorantin - maison individuelle
Maison individuelle	Chesnoy Elodie - 15 rue des bordes - Maison individuelle

#Zoom sur



Bernard Lafont est originaire de Bordeaux et de la Charente, il se consacre à la peinture depuis son enfance. Il débute par des paysages avant de perfectionner sa technique à travers l'aquarelle, l'huile et les pastels. Fort d'un parcours professionnel qui a débuté sur les rives de

la Charente et l'a conduit à Paris, il s'est engagé dans une carrière artistique. En parallèle, il exerce en tant que graphiste et infographiste, collaborant avec d'autres artistes, ainsi qu'avec des éditeurs et principalement des musées nationaux d'art contemporain. Aujourd'hui, il privilégie la peinture acrylique et s'adonne également au dessin et à l'utilisation de la plume, notamment avec de l'encre de Chine ou du Posca.

Il apprécie observer la nature et les êtres humains sous un angle différent, attentif aux détails qui font toute la différence. Il accorde une importance majeure aux symboles, laissant à ceux qui souhaitent explorer sa démarche une marge d'interprétation. Récemment, il a choisi de s'installer à Chaumont-sur-

Tharonne, un choix de vie motivé par le désir de se rapprocher de son entourage. Il a fondé un atelier et s'investit activement au sein du Foyer rural, ayant récemment été élu président de l'association. Sa vision pour le village, qui possède un grand potentiel, est que Chaumont-sur-Tharonne devienne un véritable lieu d'échanges, de rencontres et de vie pour les artistes. *"Ce village a toutes les qualités nécessaires pour se transformer en un véritable havre pour les créateurs"*.

Ses initiatives envers d'autres associations se concentrent sur l'art, non seulement en tant que participant, mais de plus en plus en tant qu'organisateur d'expositions, de festivals et de concerts. Dernièrement, La première édition de Vagabond d'Art, qui a eu lieu du 14 au 22 septembre 2024 à Chaumont sur Tharonne au château de la Motte, a su tirer parti de toutes les compétences de directeur artistique. Cela inclut la communication et les relations avec les sponsors, les partenaires, ainsi que les liens avec le département du Loir-et-Cher, la région Centre Val de Loire et la mairie de Chaumont. Il fait partie des Artistes du Loir-et-Cher, qui compte 100 membres.



Un mot Solognot

Un acadiau :

averse 'en cas d'eau